

BULLETIN D'INSCRIPTION Les Forts d'Ambleteuse »

A retourner par courrier accompagné de votre chèque libellé à l'ordre du Trésor Public

Mairie d'Ambleteuse – BP 80034 – 62164 AMBLETEUSE

lesfortsdambleteuse@outlook.fr ou renseignements : 06.72.58.21.81

facebook : Les forts d'Ambleteuse

INSCRIPTION 10 KM :

Nom : Prénom :

Date de Naissance :/...../..... Sexe : H F

Catégorie : Cadet Junior Senior Master1 M2 M3 M4

Adresse

CP..... Ville E-mail

Numéro de licence : Club :

Frais d'inscription :

Je m'inscris aux 10 km pour 5 euros (majoration de 2 euros le jour de la course)

Départ 10h place de la Mairie (rue de Lille)

Attestation sur l'Honneur :

Je soussigné(e) déclare avoir lu et accepté le règlement général de la course « 1ere Edition des Forts d'Ambleteuse » et certifie que les informations fournies dans le présent formulaire sont exactes.

Si vous êtes licencié(e) à la Fédération française d'athlétisme : la photocopie de votre licence en cours de validité ou d'un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition, datant de moins d'un an au jour de la course

Si vous n'êtes pas licencié(e), et mineur : la photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition, datant de moins d'un an au jour de la course, et l'autorisation parentale pour les mineurs.

REGLEMENT :

Article 1 :

La course est organisée par le Comité des Fêtes d'Ambleteuse, ainsi que de nombreux bénévoles, le départ se déroulera sur la Place de la Mairie (Rue de Lille) pour la course de 10 km.

Article 2 : LICENCE OU CERTIFICAT MEDICAL

Conformément aux dispositions des articles R.331-6 à R.331-17 du code du sport et R.411-29 à R.411-31 du code de la route. Ainsi que la Réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligation par les participants à l'organisateur :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation :

- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation :

- Soit un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

ATTENTION : la remise du certificat médical sur le téléphone n'est pas valable. Les participants étrangers, y compris ceux engagés par un agent sportif d'Athlétisme, sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

Article 3 : Les organisateurs se dégagent de tout vol pouvant survenir dans les locaux occupés.

Article 4 : DROIT D'INSCRIPTION EST FIXE A 5 Euros, PRE-INSCRIPTION : WWW.CHRONOPALE.FR

Article 6 : RECOMPENSE AU VAINQUEUR DE LA COURSE (H et F) PUIS LES 3^{es} DE CHAQUE CATEGORIE.

Article 7 : Des douches seront à votre disposition (Salle des Sports – rue des Garennes)

J'ai pris connaissance du règlement et j'en accepte les conditions.

Date et Signature